

Séance du 2 juillet

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :
11

Date de la convocation :
22/06/2021

Date d'affichage :
06/07/2021

De l'an DEUX MILLE VINGT ET UN

A 20 H 30

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Sylvain, CHEVIGNY Sébastien, CLEMENT Richard, CORDIER Sébastien, DUMONT Nathalie, FEUTRIEZ Jean-François, JOFFRAIN Bernard, MINOT Philippe, ROCHE Jean-Baptiste

Absent : BOUGREL Didier pouvoir à BOUGREL Sylvain

Secrétaire : FEUTRIEZ Jean-François

Objet de la délibération

1383 – RAPPORT DE LA CLECT DU 22/03/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 1^{er} alinéa du II de l'article L. 5211-5,
Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV et V, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,
Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 22 mars 2021,
Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes du Grand Langres et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport.
CONSIDERANT par ailleurs que la loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,
CONSIDERANT notamment que le rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la communauté de communes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ Approuve le rapport de la CLECT en date du 22 mars 2021 tel que joint en annexe de la présente délibération.

9 pour – 2 abstentions

1384 – ENCAISSEMENT CHEQUE

Suite à l'incident en date du 05/12/18, Enedis a procédé à un remboursement de 759.31 € concernant la remise en état de la buse.

Il convient d'autoriser le maire à encaisser cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à encaisser la somme de 759.31 € et à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

FESTIVITES DU 14 JUILLET

Organisation repas

- | | |
|-------------------------------------|---------------------|
| - Apéritif (cubi 10 L cassis/pêche) | Richard CLEMENT |
| - Barbecue | Sylvain BOUGREL |
| - Achat nourriture | Bernard JOFFRAIN |
| - Fruits | Jean-Baptiste ROCHE |
| - Pain (commande à Neuilly) | Bernard JOFFRAIN |

Animation

- | | |
|------------------------|---|
| - Jeu de quilles | Jean-Daniel BONHOMME |
| - Montage qui et quand | Bernard JOFFRAIN, Richard CLEMENT, Philippe MINOT |
| - Pétanque | Jean-Baptiste ROCHE |
| - Promenade à cheval | Sébastien CORDIER |

1385 – TRAVAUX CHEMIN DE VEROILLES

Le maire présente différents devis reçus en mairie concernant la réfection du chemin de Véroilles

Après délibération, le conseil décide :

- d'accepter le devis pour un montant de 16 878.50 € HT
- d'autorise le Maire à solliciter une subvention auprès des différents organismes compétents sur la base du devis
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

PROGRAMMATION TRAVAUX

Une étude non exhaustive des travaux à réaliser à court et moyen terme a été réalisée.

- **Chemin de Véroilles** : 2 devis ont été présentés

Société Colas : 20 254.20 € TTC

Société Dupont 32 028.34 € TTC

La société Colas (moins disante) a été retenue, à l'unanimité.

Les dossiers de demandes de subventions seront soumis (30% maximum espérés).

Afin de ne pas entamer la trésorerie de la commune, un emprunt sera réalisé pour financer ces travaux.

- Eglise

A court terme :

Il est envisagé le remplacement de la porte qui se dégrade fortement.

Les menuiseries du Foultot proposent un devis sur la base d'une porte en aluminium laqué blanc pour un montant de 7 240.00 € HT avec un supplément de 1 850.00 € pour l'imposte. Coût total 10 908.00 € HT
Des devis sur la base d'une porte en bois seront demandés à d'autres menuiseries.

La mise au propre du parking de l'Eglise (250 m2) sera réalisée bénévolement dans le cadre d'une future journée citoyenne.

A moyen terme :

Réfection de la toiture, maçonnerie externe (joints)

Des devis seront demandés à des entreprises spécialisées et les demandes de subventions seront réalisées.

- **Abri bus** : la mise en place d'un 2^e abri-bus est envisagé. Coût estimé 1 151.00 € HT (hors dalle de propreté)

- **Chemin piéton d'accès au Lac** : le chemin se dégrade obligeant les piétons à emprunter le bord de la départementale avec tous les dangers que cela comporte.

Les diverses subventions mobilisables (DETR, FAL, GIP) seront demandées.

- **Points lumineux :**

* Candélabres du lotissement (corrosion des mats)

* Eclairage public (points lumineux provisoires)

* Projecteurs de l'Eglise

Le SDED52 en charge de cette compétence sera sollicité pour trouver des solutions.

- **Voiries :**

* Entretien des fossés : un point sur les travaux à entreprendre sera fait

* Chemin d'accès au dépôt de terre : voir les solutions envisageables de remise en état

- **Embellissement :**

* Remplacement des arbres rue des cerisiers ; relancer l'entreprise Arlant.

* Massifs de rosiers : devant les difficultés pour trouver des bénévoles afin d'entretenir les massifs, il est envisagé de les remplacer par des solutions pérennes et sans entretien (à étudier).

VENTE SAPINS

Le 19 juillet prochain à 14h, l'ONF organise une vente de bois sur pied de gré à gré par soumissions informatisées de manière dématérialisée avec connexion à distance obligatoire pour tous les clients.

Il sera répondu à la société « Forêt et bois de l'Est » qui avait fait une proposition de prix de faire une offre dans le cadre de cette vente.

DIVERS

- **Balayage rue des Charmilles** : lors du balayage des rues du village en semaine 16, la totalité de la rue des charmilles a été balayée. Le conseil rappelle que la compétence balayage ne concerne que les revers d'eau et demande un apport de gravillons servant à maintenir la qualité du revêtement en cas de forte chaleur.

Un mail sera envoyé dans ce sens à M. Collin, responsable des services techniques de la CCGL.

Bernard JOFFRAIN	Jean-Daniel BONHOMME	Didier BOUGREL pouvoir à Sylvain BOUGREL
Sylvain BOUGREL	Sébastien CHEVIGNY	Richard CLEMENT
Sébastien CORDIER	Nathalie DUMONT	Jean-François FEUTRIEZ
MINOT Philippe	Jean-Baptiste ROCHE	

